



Régularisation de famille sans-papiers

Par **zorro1965**, le **30/04/2008** à **20:12**

bonjour ,on est une famille algérienne sans-papiers composée du père ,mère et de3enfants en france depuis 7ans (20001).on est venu avec 1 enfant de 2ans et 11 mois et maintenant ila 10ans et scolarisé depuis 7ans (cm1) , les 2 autres sont nés en france 6ans scolarisée(problème de blocage de langage et suivie par un cmp - suivi impossible dans son pays d'origine) et l'autre 3ans et demi.

nous parlons moi et ma femme couramment le français . on a fait une procédure de régularisation en 2003 mais ça n'a pas abouti car notre avocat a mal suivi notre dossier en ne l'envoyant que par courrier alors qu'il fallait se présenter à la préfecture et on n'a jamais eu de réponse de la préfecture de Melun sauf un refus de la circulaire du 13/06/2006 alors qu'on remplissait toutes les conditions de régularisation . A présent nous avons un appartement et location à notre nom depuis 2006 et possédons des promesses d'embauche tous les deux. pour attendre 10ans de présence sur le territoire c'est très dur pour nous , nous demandon s conseil et merci